

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1771

présenté par
M. Falorni, Mme Dubié et Mme Pinel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.